

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1905)
Heft: 4

Artikel: Complément du bulletin n°4
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Complément du bulletin N° 4.

Couture. M^{me} Tissot demande qu'on développe sa pensée en ces termes : Le dessin devrait être en corrélation intime avec la couture et servir au développement de la coupe et de l'ornementation ; on pourrait supprimer bien des notions de géométrie et consacrer le temps gagné à la couture. Quant au programme actuel, il est bien compris, bien coordonné dans sa ligne générale.

A la demande de M. Rosier : le nombre d'heures que le projet de programme attribue à la couture est accepté par l'assemblée.

Instruction civique. M. Lescaze dit que les expériences faites par lui à Onex l'ont convaincu que les leçons d'instruction civique exposées sobrement avaient le don d'intéresser les élèves.

MM. Rosier et Golay demandent que l'on complète la note qui figure au bas de la page 62 : ils déclarent que les dames n'ont pas pris part au vote.

La Rédaction du Bulletin fait remarquer que la note « l'Assemblée est très nombreuse, mais beaucoup de personnes s'abstiennent de voter », s'applique à toutes les votations de la séance.

Allemand. M. Golay déclare qu'il n'était pas seulement partisan de l'allemand facultatif, mais qu'il est l'auteur même de cette proposition.

M. Lescaze est convaincu que pour des raisons d'ordre psychologique l'étude d'une langue moderne ne saurait que gagner à être commencée le plus tôt possible.

Géographie. M. Rosier demande que l'on ajoute au 2^e alinéa : il s'agit de croquis très simples préparant aux entretiens et exercices sur le plan de la Ville et la carte du canton que le programme place immédiatement après.

Il propose de citer séparément les votations intervenues :

1^o Schémas de cartes d'après des promenades scolaires et points cardinaux étudiés en plein air. — Repoussé.

2^o Suppression des croquis de la classe et des quartiers avoisinants. Repoussé par 17 voix contre 13.

3^o Le nouveau programme est accepté.

M. Grosgurin fait remarquer au sujet de la 2^e votation qu'il a proposé un simple déplacement de 3^e en 4^e année pour mettre en harmonie les programmes de géographie et de dessin.

Histoire. A la demande de M. Rosier : le programme d'histoire est accepté.

Musique. 2^e alinéa. Au lieu de « consultée pour » lire « qui avait élaboré ». La phrase suivante est à remplacer par celle-ci : C'est ce programme qui a été repris par la sous-commision de la Commission scolaire et adopté par celle-ci.

Page 64, 1^{er} alinéa, lire « musique chiffrée » au lieu de « musique notée ».

Séance levée à 7 h. 3/4 (au lieu de 5 h.).
